

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-07 ET 314

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-07 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 19 avril 2016

Règlement 314 pour emprunter la somme de 1 680 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 88, rue Saint-Laurent

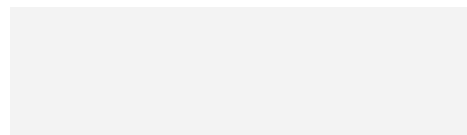
Adoption par le conseil : 15 mars 2016

Approbation par les personnes habiles à voter : 30 mars 2016

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 13 avril 2016

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier